

MARATHON D'ÉCRITURE OFF

3 heures d'écriture relais

Règlement pour les 3 heures d'écriture relais

1. Durée

a. Le marathon se déroule sur le principe du non-stop, c'est-à-dire 3 heures continues, du **samedi 28 juin 18 heures au samedi 28 juin 21 heures**.

b. Les marathoniens(nes) doivent se présenter sur les lieux du marathon au moins 30 minutes avant le lancement officiel. Le lieu de rassemblement est la médiathèque de Vallabrix (place de l'horloge)

2. Modalités d'écriture

a. Les marathoniens(nes) écrivent seul(e)s ou par équipes (deux ou trois) comme les sportifs de la course des 3 heures. Ils organisent le relais à leur convenance sur le temps de l'épreuve. Il est possible de combiner les deux activités : course et écriture.

Il n'y a pas de limite d'âge.

Les équipes se constituent librement (maximum 3 participants), en famille, amis, au moment de l'inscription...

b. Choix de thèmes imposés (découverts le jour du marathon, à 17h30)

4. Définition de l'écriture

L'écriture est prise ici dans son sens le plus large.

Il s'agit en fait d'une « activité d'écriture », c'est-à-dire que toute activité débouchant sur un acte d'écriture sera jugée valable.

Ce n'est donc pas uniquement le travail « de la main » qui est retenu, mais toute activité de création.

5. Conditions

Tout abandon est possible.

Il est autorisé de consulter : dictionnaire, bled, grammaire, ...

6. Responsabilité du comité organisateur

Les organisateurs veillent à :

- L'installation des équipements de base : tables, chaises, feuilles, stylos, prises de courant, lieux sanitaires, Des tables et les chaises pourront être installées sur le parcours de la course pour les participants en solo.
- Délimiter l'espace disponible pour le Marathon,
- Fournir un minimum de nourriture pour les marathoniens(nes) (fruits, viennoiseries, boissons).

7. Responsabilités des marathoniens(nes)

Les marathoniens(nes) sont responsables de leur projet.

Les marathoniens(nes) gèrent leur emploi du temps dans le cadre du règlement.

Les marathoniens(nes) doivent verser une somme de 3 euros pour couvrir les frais d'inscription et de participation, qui seront perçus par les organisateurs de la manifestation à Vallabrix.

8. Attribution des prix

Un jury sera constitué. Deux prix seront attribués (un pour l'écriture en équipe, un pour l'écriture en solo), en fonction du projet déposé et des conditions de respect du présent règlement.

Le jury remettra sa décision le jour du **Festival du livre le dimanche 28 septembre à 12h00**. **Les lauréats seront informés et invités au repas des auteurs du festival**. Les textes élus seront lus à l'occasion du Festival du Livre.

9. Inscriptions : les pré- inscriptions sont vivement conseillées mais des inscriptions pourront se faire à Vallabrix le 28 juin (entre 16h30 et 17h30).

NB : Le règlement est téléchargeable sur le site de Vallabrix - www.vallabrix.com

VALLABRIX - PREINSCRIPTIONS RENSEIGNEMENTS

Médiathèque de Vallabrix : Odile Pernin Vidal,
06 89 12 45 46, odile.pernin-vidal@wanadoo.fr
Association sports et loisirs,
vallabrixsportloisirs@laposte.net

Yvan Greer : 04 66 37 35 53,
Marie-Hélène François, 04 66 22 67 26

RENSEIGNEMENTS ESPACE PIERRE MENDES FRANCE

Avenue Léon Pintard,
30700 St Quentin la Poterie
Bibliothèque municipale 04 66 81 93 86
bibliotheque@saintquentinlapoterie.fr
Centre socioculturel intercommunal PMF
04 66 22 42 07 csi30@orange.fr /
www.csipmf.fr